

ASSOCIATION FAMILIALE D'INGRE

& jumeaux et plus 45

REGLEMENT ET CONDITIONS DE VENTE

MARCHE AUX VETEMENTS et PUERICULTURE , jouets

accesssoires de mode,petite déco

DU 26 Mars 2023

- ° La vente est ouverte en priorité aux familles adhérentes des associations familiales.
puis a des personnes extérieures sous conditions.
- ° Les extérieures devront remplir, et signer le bon d inscriptions et la fiche d'attestation /inscription avant l installation .
- Les commerçants professionnels, les personnes pratiquant l achat pour la revente ne sont pas tolérées.**
- ° La personne qui réserve la table est celle qui vend, les prête-noms sont interdits.
- ° La législation interdit la participation à plus de 2 manifestations de même type dans l année.
- °la réservation des emplacements est obligatoire a/ president.afi@gmail.com ou (06 08 55 95 14) A COMPTER DU 04 03 2023.
- ° Les tables et les chaises sont fournies (la table fait 1m20)ou multiples(emplacement)
- ° les portants de 1m20 sont admis ils seront fournis par le vendeur et compte pour un emplacement
- ° Les organisateurs se réservent le droit de ne pas accorder plus de 2 emplacements en cas d affluence d inscriptions
- TARIFS ADHERENTS aux associations organisatrice) **2€ LA TABLE OU EMPLACEMENT** sur présentation de la carte adhérent a jour (**2023**)
- TARIFS Non Adhérents mais habitant INGRE : **4€ par multiple**
- °TARIFS EXTERIEURS : table ou portant **6€. Par multiple**
- Le règlement financier se fait a l' arrivée avant l' installation.**
- °Installation de 9 h30 à 10h15 impératif (le déjeuner sur place est possible)
- °VENTE de 10 h15 a 16 h ouverte a tout public ;(par respect pour les acheteurs le rangement s'effectuera après la fin de la vente .
- °Seul des articles d occasions & en bon état peuvent être vendus.
- °Les vendeurs sont responsables des vêtements et produits qu'ils vendent. les organisateurs pourront demander le retrait de vêtements et produits manifestement en mauvais état.
- °les équipements ou articles ne devront pas encombrer les allées, ou gêner la circulation ou risqué de provoquer un accident.
- °Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des vols ou dégradations des vêtements mis en vente.
- ° Les enfants présents sont sous l entière responsabilité des Parents ou accompagnateurs.

Pour l A.F.I. le président

R. BONSERGENT

Nom & signature de l exposant.

.....
.....